

Marketing délicat sur le Ramadan, le halal et les « saveurs de l'Orient »

En cette période de Ramadan, je découvre un autre glissement sémantique, cette fois dans les supermarchés. Evidemment, depuis plusieurs années, ceux-ci affichent de plus en plus de rayons dans leurs magasins, et de pages dans leurs catalogues, destinés à la clientèle musulmane très consommatrice de denrées alimentaires en ce moment. Et cette année, on a même vu des spots publicitaires pour les plats cuisinés « Zakia Halal » sur les chaînes TF1 et M6. Mais à y bien regarder, tout en favorisant ce créneau, les publicitaires tentent d'en dissimuler l'aspect islamique.

Dans le spot « Zakia Halal », un couple poussant un caddie dit : « nous on mange halal, oui mais... Zakia Halal ». Une autre cliente dit « Zakia Halal, nous aussi », et puis des voix off ajoutent : « Nous aussi, moi aussi ». Et ça se termine par le slogan : « Et c'est un régal. Plats cuisinés Zakia Halal, toujours un régal ! » Les deux actrices ne sont pas voilées, et le spot ne fait aucune allusion à l'islam ou au Ramadan, à part le mot « halal » qui est seulement justifié par le couple qui dit « nous on mange halal », sans dire... pourquoi ils mangent halal. Or si on mange halal, c'est bien pour satisfaire un précepte islamique ! On veut ainsi faire passer un message à la communauté musulmane, sans effrayer les... « Français de souche » !



Sur France 2, un gérant d'hypermarché expliquait à demi-mot la stratégie commerciale de ces opérations « spécial Ramadan », qui visent des objectifs contradictoires. D'une part attirer la clientèle musulmane forte consommatrice en ce mois de Ramadan. D'autre part, le remplacement du mot « Ramadan » par « saveur d'Orient » est destiné à attirer des clients non-musulmans qui désirent goûter des produits exotiques, tout en ne faisant pas fuir la ménagère de 50 ans « française de souche » à qui, sans doute, les mots « Ramadan » ou « islam » n'inspirent pas forcément la sympathie.

Voiles et Ramadan sont donc volontairement exclus de ces campagnes publicitaires, ce qui prouve que les spécialistes en marketing se livrent à un exercice difficile : faire du chiffre avec les musulmans et les amateurs de cuisine orientale, mais ne pas rebuter une grande partie des Français qui ne portent guère la religion de Mahomet dans leur cœur. Et ce n'est pas l'affichage de burkas et de burkinis ou le harcèlement de mairie pour exiger des mosquées qui vont les faire changer d'avis, bien au contraire !

Djamila GERARD

Dominique Arnaud, réalisateur de "Silence on coupe", film sur la circoncision

Dominique Arnaud, producteur et réalisateur, est l'auteur du film documentaire sur la circoncision « Silence, on coupe ! ». Ce film, diffusé en 2007, a été primé au 2e festival du film d'éducation. Il existe en DVD. Vous pouvez vous le procurer, et lire également l'interview réalisée par Chantal Zabus, en allant sur le site : www.circoncision-film.com (rubrique

“Interview”).

Riposte Laïque : En février dernier, la députée des Bouches du Rhône, Valérie Boyer déposait un projet de loi proposant le remboursement partiel de la circoncision par la Caisse d'assurance maladie.

D'après-vous, y avait-il, derrière ce projet de loi, de réelles pressions communautaristes ?

Dominique Arnaud : « Je ne connais pas Valérie Boyer. En revanche, je sais que dans sa circonscription d'élection, de nombreuses communes comptent un électorat majoritairement maghrébin, moyen-oriental et plus généralement originaire d'Afrique, berceau de la circoncision masculine et féminine. Pour renouveler son mandat législatif, Madame Boyer se soumet aux desideratas de son électorat. Par ce projet de loi, le message qu'elle adresse à ces populations essentiellement musulmanes, mais aussi juives pratiquantes et plus largement aux tenants de la circoncision, n'est pas compatible avec la notion de liberté individuelle si chère à notre pays.

Il est vrai qu'aujourd'hui l'incroyable apathie de nos concitoyens face à la progression de ces pratiques rend possible cette démagogie politique. Nos élus peuvent être tentés de surfer sur cette vague chargée de valeurs culturelles et religieuses liberticides venue des rivages sud méditerranéens. Elle pourrait bien les submerger. La banalisation de la circoncision en France est l'une des conséquences de la faiblesse de nos représentants.»

Riposte Laïque : Vous démontrez dans votre film que la circoncision n'est pas seulement un marquage des corps, qu'elle est aussi une mutilation sexuelle au même titre que l'excision.

Dans quelle mesure peut-on comparer la circoncision à l'excision ?

Dominique Arnaud : « Il s'agit dans les deux cas d'un bizutage extrême infligé aux plus vulnérables d'entre nous. Il faut bien comprendre qu'il n'y a pas de mutilations modérées, comme il n'y a pas de criminels ou de fanatiques modérés. Vouloir hiérarchiser la gravité des atteintes au corps selon les sexes

est une faute, intentionnelle ou pas. Transiger sur des principes qui fondent notre volonté d'homme libre et responsable, c'est régresser. »

Riposte laïque : Il y a une réelle prise conscience des féministes qui se sont battues contre l'excision et qui rejoignent de plus en plus les défenseurs des droits de l'enfant pour demander de légiférer contre la circoncision des mineurs ? Pensez-vous qu'une telle loi soit possible à l'heure actuelle en France ?

Dominique Arnaud : « Si gouverner c'est faire des risettes et des salamalecs, la peur au ventre, à tout le monde, il est à craindre que ces pratiques prospèrent. Contenir ces traditions d'un autre âge suppose du courage. La servilité, l'indifférence, la pusillanimité sont les grands poisons de l'action politique. Je loue au passage notre Ministre de la santé pour son nict catégorique au remboursement des circoncisions de complaisance par la Caisse d'assurance maladie. C'est un premier pas et je ne doute pas que d'autres voix s'élèveront contre de telles manœuvres.

Quant à l'interdiction pure et simple, il existe déjà des lois. Appliquées avec rigueur, elles seraient dissuasives. Le problème c'est qu'elles garantissent et le droit à l'intégrité physique et la liberté religieuse. Ce paradoxe aboutit à des aberrations. L'actualité judiciaire lilloise en témoigne : un bébé est sauvé de justesse après une circoncision ratée réalisée à domicile par un prétendu médecin algérien. Stupéfaction : le procureur demande la relaxe sur l'exercice illégal de la médecine et sur les blessures involontaires au motif qu'il s'agit d'un rituel. En réalité, sur ces sujets délicats les magistrats sont livrés à eux-mêmes. Mais accordons leur des circonstances atténuantes ; de même qu'un avion ne peut virer instantanément à 180° sans perdre sa portance, ils ne peuvent dire la loi sans tenir compte du contexte idéologique qui impose aussi ses contraintes.

Dans ces affaires, l'opinion publique se fait entendre même à l'audience, elle peut influencer sur les positions prises par les représentants du Parquet. Les idées doivent d'abord faire leur

chemin pour espérer plus de justice, tout particulièrement à l'égard des enfants. Silence, on coupe ! participe à ce travail de fond. Un film n'a de véritable intérêt que s'il donne matière à réflexion, l'objectif étant de faire reculer l'obscurantisme. »

Riposte Laïque : Pour ma part, je pense que la symbolique de l'excision et de la circoncision, comme celle du port du voile et de la burqa viennent du même sentiment de haine (et de peur) des hommes envers les femmes. Qu'en pensez-vous ?

Dominique Arnaud : « N'ayant pas le don d'ubiquité, il m'est difficile de me transporter dans le cerveau d'un circoncis et à plus forte raison sous la burqa d'une musulmane. Je ne peux donc objectivement apprécier les états affectifs complexes liés à un univers culturel très éloigné du mien. Je m'en tiendrai aux faits divers dont l'actualité nous abreuve impliquant, malheureusement et à de rares exceptions près, la communauté musulmane : mariages forcés, abus sexuels, mutilations génitales, brutalités conjugales, crimes d'honneur, récalcitrantes battues, brûlées vives, vitriolées... Résultat, un taux d'incarcération aux proportions inquiétantes chez ces adolescents agressifs qui s'en prennent aussi à leurs professeurs et aux forces de l'ordre accusées de tous leurs maux.

Ces jeunes gens ont pour la plupart été abandonnés enfant à la lame des circonciseurs par leur mère. Comme le suggère l'anthropologue Malek Chebel dans le film, ces accès de violence répondraient à la trahison maternelle.»

Riposte Laïque : Dans une de vos réponses à Chantal Zabus, vous émettez l'éventualité d'un conflit mondial entre les peuples circoncis, « unis contre le reste du monde impie, en un mot non circoncis ».

Pouvez-vous étoffer vos propos ?

Dominique Arnaud : « Là encore, je ne suis pas devin, mais il faut se rendre à l'évidence. Aujourd'hui, à l'exception du conflit israélo-palestinien, les peuples s'affrontent moins pour des différents territoriaux que pour ou contre les

rapports qu'ils entretiennent avec l'ordre divin. L'exaltation religieuse se heurte à la raison d'Etat, pieux et impies veulent en découdre. Sans énumérer leurs guerres intestines en « terre d'islam », les communautés musulmanes pratiquant systématiquement la circoncision sont mêlées à d'innombrables conflits à caractère sécessionniste dans des pays qui ne pratiquent pas la circoncision : les turcophones musulmans Ouïghours en Chine, les Cachemiris musulmans en Inde, les minorités Moros aux Philippines, les Tchétchènes en Russie, les Kosovards en Serbie...

Pour tenter de répondre à votre question, je vais caricaturer à dessein : un beau matin, les musulmans des Bouches du Rhône, devenus majoritaires, réclament leur indépendance. Des voix s'élèvent sommant nos compatriotes ahuris de renoncer à tout sursaut identitaire. Les appels au calme se multiplient. Le climat s'envenime avec la profanation des carrés juifs et musulmans d'un cimetière des quartiers nord de Marseille. La situation dégénère. La France s'embrase. La police est débordée. L'armée est mobilisée. Les opérations de maintien de l'ordre sont meurtrières. Condamnation unanime : Emploi disproportionné de la force ! titre la presse internationale. Volant au secours de leurs coreligionnaires, une réunion du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies est votée à l'initiative de l'Algérie, de l'Iran, de la Malaisie, du Soudan et du Pakistan qui exigent l'envoi de forces d'interposition. Les Etats-Unis, Israël, la Turquie ainsi que la Corée du Sud – influence américaine oblige, seul pays asiatique de tradition bouddhique ou confucéenne à pratiquer la circoncision depuis 1950 – proposent une sortie de crise aux accents d'ultimatum : l'organisation sans délai d'élections régionales sous l'égide de ONU. Protestation de la France et de l'Europe qui dénoncent une ingérence intolérable. Veto de nos amis Indiens, Chinois et Russes, eux-mêmes en butte à leurs minorités.

Bref, voilà comment, au stade embryonnaire, pourrait se déclencher l'apocalypse entre circoncis et non circoncis, au nom du Saint prépuce ! Car le judaïsme comme l'islam, son

succédané partiellement christianisé, et comme les églises réformées anglo-saxonnes, adeptes de l'Ancien Testament prescripteur de la circoncision pour tout enfant mâle de huit jours et sur lequel les Présidents prêtent serment, sont les champions toutes catégories de la divine opération. Cette pratique par laquelle Dieu reconnaîtrait les siens équivaut à un acte d'état civil ; ça crée des liens. L'état d'incirconcision est pour eux inconvenable, immoral, antireligieux si ce n'est antisocial. D'où cette hostilité à l'égard de tout ce qui n'a pas été baptisé dans le sang, prompte à s'exprimer au moindre prétexte. Ce constat perce dans mon film. Alors, existe-t-il un réciproque et sincère élan de fraternité entre circoncis et non circoncis ?... Non, si l'avenir est à Dieu.

Propos recueillis par Brigitte Bré Bayle

Premières conférences de la rentrée

Dimanche 6 septembre

Fête des associations de St Jean de Védas

Maurice Vidal dédicacera l'ouvrage "Les dessous du voile", à partir de 10h, à l'invitation du Cercle de Défense Laïque.

Lieu : Saint Jean de Védas (5 km de Montpellier dir. Béziers par l'ex RN 113 devenue RD 613). Parc du Terral (château du Terral). En venant de Montpellier, c'est très simple : il faut tourner à droite au 1er feu. Le Terral est bien indiqué à partir de là. Le château se trouve à un petit km tout droit, en haut de la côte. Il y a un parking.

Stand N° 49.

Vendredi 2 octobre 2009

Conférence : pourquoi faut-il, en 2009 une riposte laïque ?

avec Pierre Cassen.

Strasbourg, Salle Gabriela Mistral, La Maison des Associations, 1a, Place des Orphelins
de 18h30 à 22h30.

Une dédicace du livre "Les dessous du voile" aura lieu après la conférence.

Contact : Kébir JBIL : 06 05 31 17 21

Samedi 17 octobre

De 16 h 30 à 18 h 30

Conférence à Saint-Genis-Pouilly (01)

Salle municipale de l'Allandon

A l'invitation du cercle républicain Edgar-Quinet Aristide-Briand.

Le voile intégral face au droit des femmes
avec Anne Zelensky, présidente de la Ligue du Droit des Femmes, et Annie Sugier, présidente de la Ligue du Droit International des Femmes.

A la fin de la conférence, dédicace du livre "Les dessous du voile".

LES DESSOUS DU VOILE

Cyrano et l'équipe de Riposte Laïque



1989-2009 : vingt ans d'offensive islamique
contre la République laïque



Riposte Laïque : A cette occasion, vous avez œuvré de concert avec le maire communiste, Maud Tallet. Considérez-vous que la laïcité et la République peuvent transcender les clivages politiques traditionnels ?

Chantal Brunel : Bien évidemment la réponse est oui. Il est de nombreux sujets sur lesquels les clivages politiques peuvent être transcendés. Dans ma circonscription, je ne prends jamais en compte l'appartenance politique d'un maire lorsqu'il s'agit de travailler ensemble pour l'intérêt de la commune. C'est également le cas en ce qui concerne mon travail à l'Assemblée. A titre d'exemple, lors de mon précédent mandat, j'ai fait voter à l'unanimité deux amendements pour lutter contre la polygamie. Les témoignages de dérives extrémistes comme cette

mosquée salafiste font partie de ces sujets qui doivent rassembler au-delà des partis.

Riposte Laïque : Vous êtes membre de la mission parlementaire sur le voile intégral, présidée par André Gérin. Pour vous, quels sont les enjeux de cette mission, doit-elle déboucher sur un projet de loi, et si oui, lequel souhaiteriez-vous Pensez-vous que la loi puisse et doive mettre des limites à la présence grandissante du voile islamique, en France, en dehors de l'école et de l'administration ?

Chantal Brunel : Très exactement, je suis membre du groupe de travail créé par le groupe UMP de l'Assemblée Nationale sur le voile intégral. Oui, je souhaite une loi dont le point essentiel serait l'interdiction de cacher le visage dans les lieux publics (au sens large: il faudra proposer une définition). Ensuite, on peut discuter de modalités complémentaires.

Riposte Laïque : Votre département a été l'objet, dernièrement, d'une affaire de burqini dans une piscine, où vous avez vivement réagi. Il y a quelques mois, plusieurs centaines de musulmans, à Torcy, ont envahi la mairie plusieurs heures, après avoir imposé publiquement leur prière dans la rue. Ils réclamaient un terrain pour construire une mosquée. Pensez-vous, après l'affaire de Champs-sur-Marne, que dans votre département, ce ne sont que des signes minoritaires de l'islam intégriste, et que la majorité des musulmans souhaite s'intégrer à la République, et qu'ils acceptent la laïcité ? Ou bien ces incidents vous alertent-ils sur la progression des extrémistes en Seine-et-Marne ?

Chantal Brunel : Il existe une rivalité entre deux associations musulmanes dans le Val Maubuée. Sur l'affaire du projet de construction de la Mosquée, la Mairie me semble avoir fait des promesses qu'elle ne veut pas ou ne peut pas tenir.

Ma circonscription (8ème de Seine-et-Marne: Marne-la-Vallée) est composée d'un très grand nombre de nationalités et d'immigrés de première ou deuxième génération, avec un fort pourcentage en provenance de pays à dominante musulmane. Je

redis que mon combat est un combat intransigeant sur les valeurs et les traditions de notre République mais en aucun cas un combat anti-musulman. Je ne céderai jamais, en particulier sur tout ce qui pourrait présenter une vision dégradante de la femme. Mais heureusement, j'ai d'excellentes relations avec des associations de musulmans (comme avec les autres confessions) qui précisément désirent pratiquer leur culte dans la dignité et dans le respect de nos lois et de nos valeurs. Je participe régulièrement à leurs manifestations, je suis invitée à y prendre la parole et tout se passe au mieux. Ils connaissent parfaitement mes positions qui sont très claires. Les salafistes présents dans ma circonscription savent donc qu'il n'y a aucun compromis possible.

Riposte Laïque : Vous défendez le principe de constructions de mosquées, pour faciliter l'intégration. En 25 ans, le nombre de mosquées est passé, en France, de 4 à plus de 2000. Pensez-vous qu'il en faut encore davantage, et qu'il faut assouplir la loi de 1905, et notamment permettre le financement public des lieux de culte ?

Chantal Brunel : Je ne souhaite aucun changement dans la loi de 1905. On assiste à deux phénomènes :

- une progression du nombre de musulmans avec l'immigration et le nombre moyen d'enfants dans les foyers musulmans.
- une pratique religieuse en progression chez les musulmans (pas seulement en France).

Il en résulte qu'il n'est pas déraisonnable que de nouvelles mosquées soient construites, sous réserve naturellement d'une juste appréciation du besoin. Justement, un projet est en cours à Roissy-en-Brie. Le terrain et les travaux sont financés par l'association sans argent public.

Riposte Laïque : Comment réagissez-vous quand le Président de la République fait le signe de croix, à Latran ? Quelle est votre regard sur le fait qu'en période de ramadan, de nombreux élus, à l'instar du maire de Paris, ouvrent des gymnases municipaux pour accueillir les croyants, ou financent des soirées en l'honneur de cette pratique ? Cela vous paraît-il compatible avec l'esprit de la loi de 1905 ?

Chantal Brunel : Le Président de la République ne cache pas sa proximité avec le catholicisme. Les trois derniers présidents décédés ont eu une messe d'obsèques à l'église (de Gaulle, Pompidou, Mitterrand). Je pense qu'une confession religieuse doit être respectée, quelle qu'elle soit, et tant qu'elle n'a pas de conséquences sur ce qui constitue les fondements de notre République (laïcité en particulier). Je n'ai aucune crainte à cet égard. Je crois sincèrement que le Président de la République réfléchit beaucoup sur ces sujets et depuis longtemps et nous constatons par ailleurs que son discours évolue à ce sujet.

Sur les salles mises à disposition, une question doit être posée: sont-elles payées par les bénéficiaires dans les conditions habituelles? La plupart des communes que je connais ont mis au point un règlement pour la mise à disposition de salles: assurances, paiement, manifestations possibles etc. Mais, comme vous, je sais que, dans certains cas, les principes sont bafoués. Je le déplore.

Riposte Laïque : **Quel est votre regard sur le financement des écoles privées, souvent à caractère confessionnel, majoritairement catholique ? Pensez-vous que la multiplication d'écoles privées musulmanes soit inéluctable, et êtes-vous favorable, dans ce cas, à ce qu'elles bénéficient des mêmes avantages que les autres écoles privées ?**

Chantal Brunel : En ce qui concerne les écoles privées, la loi ne fait pas le tri entre les religions. Ainsi, pour qu'une école puisse recevoir un financement public, elle doit satisfaire cinq critères déterminés par la loi: le respect des programmes, une durée minimale d'existence de cinq ans, la salubrité et sécurité des locaux, la qualification du personnel enseignant, le nombre d'élèves, et l'absence de trouble à l'ordre public.

Aujourd'hui il semble que seules cinq écoles musulmanes répondent à ces critères et sont aidées par l'Etat au même titre que les écoles d'autres confessions. Il semblerait que le nombre d'écoles musulmanes privées sans aide financière soit en croissance. Il serait souhaitable que que l'Etat

acquière une meilleure connaissance de ces créations.

Propos recueillis par Pierre Cassen

Réponse d'André Gérin à la Lettre de Chantal Crabère

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Votre courrier m'est bien parvenu, je vous remercie pour vos encouragements.

Comme vous le savez, le président de l'Assemblée nationale a décidé de créer une mission parlementaire pour examiner les problèmes que pose le port du voile intégral. Cette commission comprend 17 députés UMP, 11 socialistes, 2 Nouveau centre, 2 Gauche démocrate et républicaine. J'en suis le président. La commission dispose de six mois pour mener ses investigations et produire ses conclusions.

Avec cette mission parlementaire, je souhaite faire un état des lieux à propos de la pratique de ce que j'appelle une prison de tissu. La dérive de la société française continue avec le refus de retirer le masque que les femmes portent lors des cérémonies de mariage, lors de démarches administratives, le refus d'être examiné par un médecin homme, pour ne citer que quelques exemples. Aujourd'hui, il faut dire stop.



Nos démocraties européennes sont parties sur la même dérive de « ventre mou » que celles de l'avant guerre qui ont laissé

monter les fascismes en Italie, Allemagne, Espagne, Portugal, dans l'ordre d'apparition. Celui de l'Allemagne a été le pire et bien que nombre de « responsables » (est ce bien le mot qui convient ?) politiques aient eu connaissance des massacres et autres exactions pratiquées dès 1933 par les nazis – M.François-Poncet ambassadeur de France à Berlin par exemple ce qui ne l'a pas empêché lui et son fils de continuer une carrière politique après guerre – ceux qui se réclamaient de la démocratie ont toléré que cela continue. On a malheureusement vu la suite ...

Faut il reproduire la même faiblesse devant la montée des intégrismes qui bafouent toutes les valeurs de la laïcité et de la liberté ?

La liberté et la démocratie ne doivent pas être synonymes de laxisme.

L'intolérable ne peut et ne doit pas être toléré, et ce n'est pas avec seulement des bons sentiments qu'on éradiquera les intégrismes religieux, hélas.

Que ce soit les musulmans partout dans le monde où ils se répandent et imposent leur charia ou en Israël, pays théocratique qui masque sous une officielle démocratie parlementaire un intégrisme loin de la laïcité (on se marie devant un rabbin et non devant un maire), c'est par la loi voire par les armes, hélas, qu'il faut les arrêter.

Je ne confonds pas ici les juifs de la diaspora – dont nombre de mes amis en France et ailleurs – avec les tenants de l'intégrisme israélien.

Et que dire des irlandais et Polonais, catholicisés, qui souhaitent imposer la loi de leur dogme, qui n'a d'ailleurs rien à voir avec le nouveau testament, dans la vie de chacun. Ce n'est guère mieux... mais ça se voit moins donc on laisse faire ;

Non je n'ai pas envie de vivre sous le joug d'un quelconque clergé, bras d'un dogme religieux.

Non je ne veux pas que mon cortège funèbre entre dans une église, mosquée, synagogue etc.

Puisque pour le moment, il n'y a pas d'autres solutions, oui

pour une loi ... mais je crains que ça ne suffira pas à l'avenir
Le combat continue.

Daniel Troublé

Ancien élu Radical de gauche

Responsable associatif

Franc maçon de la Grande Loge de France »

Halte à la burqa et au voile, symboles de la soumission des femmes et de l'offensive islamiste

**Pétition adressée au Président de la République, aux députés
et aux sénateurs**

Halte à la burqa et au voile, symboles de la soumission des femmes et de l'offensive islamiste

*Unissons nos voix afin de mettre un terme à l'envahissement de
l'espace public par les voiles et foulards islamiques.*

*Promoteurs de la présente pétition, nous nous réjouissons de
l'initiative prise par le député communiste André Gérin qui a
conduit à la mise en place courant juillet d'une mission
parlementaire d'information sur « la pratique du voile
intégral sur le territoire national » et qui rendra son
rapport fin novembre.*

*Militant pour une loi contre les signes religieux à l'école,
en 2004, nous avons déjà impulsé, en octobre 2007, une
demande d'interdiction de la burqa et du voile à l'université*

et pour les mineures.

C'est maintenant qu'il faut mettre un coup d'arrêt à l'offensive politico-religieuse qui cherche à imposer sa présence, de plus en plus visible, et par là trouver une légitimité, à l'ensemble de la société française. Ses leaders exigent, tous les jours, par petits pas, des « accommodements raisonnables » et militent ouvertement pour que la loi religieuse (charia) se substitue pour les musulmans, aux lois de la République. Cette offensive a également lieu dans de nombreux pays européens.

Céder serait faire injure au courage et au refus du voile, signe de la soumission de leurs mères, par la majorité de nos concitoyens venus d'outre-Méditerranée qui en connaissent les effets destructeurs, dans une vie sociale fondée sur la mixité.

La loi doit opposer ses limites au voile islamique qu'il soit intégral ou non, car symboliquement il a la même signification, incompatible avec les valeurs d'égalité et de laïcité, socle de l'ordre public républicain en France.

La jurisprudence européenne donne raison à la France

La Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) dans tous ses arrêts suite aux plaintes résultant de l'interdiction du port du voile islamique, donne raison aux États mis en cause.

Les attendus sont fondés sur la défense de l'Ordre Public et reconnaissent que le port de signes religieux ostensibles dans l'espace public ne respecte pas les opinions et les libertés d'autrui.

Pourquoi légiférer de nouveau ?

Il y a vingt ans, la première affaire du voile éclatait, à Creil, dans une école publique. Il a fallu plus d'une décennie de palabres épuisantes avec des écolières, militantes ou manipulées, pour comprendre que seule la loi pouvait mettre un

terme à ces multiples provocations.

Aujourd'hui on ne peut que constater la prolifération des foulards et voiles islamiques dans l'espace public :

– multiplication dans de nombreuses villes françaises des voiles intégraux, tenue qui avait indigné l'opinion quand elles étaient portées en Afghanistan, parce qu'elle caractérisait le fait qu'une femme ne pouvait paraître dans l'espace public que sous la forme d'une ombre.

– progression spectaculaire du nombre de voiles dans l'ensemble de notre pays. Même des fillettes le portent de plus en plus fréquemment. Il est autorisé à l'université publique, et dans les écoles privées.

– multiplication des affaires de voile dans le domaine professionnel ou des loisirs. Ainsi des lieux de soins, des chefs d'entreprise, propriétaires de gîtes (affaire Fanny Truchelut), d'auto-écoles, de salles de sports sont de plus en plus souvent confrontés à des provocations. Ils se retrouvent parfois poursuivis devant les tribunaux par des associations islamistes, souvent soutenues par le Mrap, la LDH et la Halde.

– candidates qui postulent à des élections, et qui, comme à Echirolles, veulent imposer le voile en exerçant leur mandat d'élue. Verrons-nous bientôt, comme en Belgique, des élues voilées représenter la République ?

– cet été dans une piscine, en Seine-et-Marne, une nouvelle forme de provocation apparaît avec le port du burkini et plainte a été déposée contre le propriétaire qui a exclu la militante provocatrice.

Un marquage sexiste et raciste

Les premières auditions d'organisations féministes devant la mission parlementaire, le 15 juillet 2009, ont mis l'accent sur le message totalement contraire à l'égalité hommes-femmes véhiculé par le voile ; sur le refus du vivre ensemble qu'il représente en masquant le visage, les cheveux ou les mains ; sur l'interdiction qu'il impose d'aimer ou d'épouser l'être de son choix, quel que soit son sexe, sa religion ou ses

origines. Porter le voile est une façon de signifier : « Je ne suis pas comme vous et je ne veux pas être comme vous ».

S'agira-t-il d'une loi inapplicable ?

Contrairement à ce que prétendent certains, le choix d'une tenue vestimentaire ne relève pas d'une liberté publique protégée. Ainsi, par exemple, la notion de tenue correcte existe dans notre pays : arrêt « bermuda » en entreprise, ou bien interdiction de se promener torse nu, ou en maillot de bain, en ville ou dans les stations balnéaires.

Un devoir de solidarité ici et ailleurs

Nos concitoyens, notamment ceux issus de pays où la religion impose ses lois, ont besoin de la République, de la laïcité et des principes égalitaires pour échapper aux fondamentalistes religieux, qui veulent les enfermer dans une logique communautariste.

À une époque où dans de nombreux pays, des femmes résistent pour ne pas le porter, il est temps d'en finir, sur notre territoire, avec ce symbole de soumission.

Envoyer un message fort à la mission parlementaire

Lacordaire écrivait déjà au XIXe siècle « Entre le fort et le faible, c'est la liberté qui opprime et c'est la loi qui affranchit ».

Nous lançons cette pétition pour encourager nos élus à prendre toute la mesure de la gravité de la situation, et à légiférer en conséquence.

Anne Zelensky, présidente de la Ligue du Droit des Femmes

Annie Sugier, présidente de la Ligue du Droit International des Femmes

Pierre Cassen, fondateur de Riposte Laïque

Pour _____ signer _____ :

<http://www.ripostelaique.com/Halte-a-la-burqa-et-au-voile.html>

Premiers signataires : **Yvette Roudy**, ancienne ministre, **Corinne Lepage**, ancienne ministre, **Jean-Pierre Placade**, sénateur de Haute-Garonne, **Anne-Marie Lizin**, présidente honoraire du Sénat belge, **Robert Redeker**, philosophe, **Marc Simon**, secrétaire général de l'Association des Libres Penseurs de France (ADLPF), **Ivan Rioufol**, journaliste, **André Sylvestre**, maire de Magnanville, conseiller général, **Jean-Paul Brighelli**, enseignant, **Anne Assieh Pak**, militante laïque et féministe iranienne, **André Bercoff**, écrivain et journaliste, **Philippe Carbiener**, conseiller régional d'Alsace, **Maria Hagberg**, présidente du réseau contre les crimes d'honneur, Suède, **Elie Arié**, ancien secrétaire national du MRC, **Michèle Tribalat**, démographe, **Sylvie Durand-Trombetta**, secrétaire fédérale aux droits des femmes et à la parité, PS 78, **Roland Monnet**, président du Cercle Edgar Quinet Aristide Briand, **Jean-Sébastien Jamart**, maître de conférence à l'Université de Liège, **Martine Ruppé**, présidente du Comité Ornaïs de Défense de la Laïcité (CODL), **Maryse Haslé**, secrétaire du Comité Vendomois de Défense de la Laïcité, **Boualem Sansal**, écrivain, **Linda Weil-Curiel**, avocate au Barreau de Paris, **Mona Gamal El-dine**, réalisatrice égyptienne, **Stéphane Arlen**, enseignant, président de Faire le Jour, **Malka Marcovich**, historienne, **Jacqueline Pasquier**, rédactrice en chef Lesbia Magazine, **Halim Akli**, militant laïque algérien, co-initiateur des premières rencontres laïques internationales, en 2007, **Juliette Minces**, écrivain, **Jean-Claude Santana**, professeur et militant syndicaliste, **Robert Albarèdes**, maire honoraire de Gréasque, **Danièle Ney-Kemp**, productrice-journaliste en Australie, directrice des programmes en français, **Jean-Luc Tomasini**, directeur de la publication de la revue EM Santé, **Jean-Michel Duretête**, président du Mrap Dordogne, **Pierre Henri Deleau**, fondateur de la quinzaine des réalisateurs, **Roland Chuard**, maire-adjoint PCF de Nancy, **Pascal Hilout**, fondateur du Nouvel islam, **David Vaucher**, président du Mouvement Suisse Contre l'Islamisation (Mosci), **Jean Robin**, éditeur et journaliste, **Pascal Olivier**, MRC, **Aldo-Michel Mungo**, éditeur belge, **José**

Cotel, styliste, **Danièle Dugelay**, féministe, libre-penseuse et membre de la LDH, **Ziad Goudjil**, Association "Histoires de mémoire", **Louis Houdayer**, président de l'Ufal de l'Ardèche, **Georges Trussart**, ancien sénateur écologiste belge, **Raphaël Delpart**, cinéaste et romancier, **Josiane Sberro**, chef d'établissement en retraite, vice-présidente de Primo-Info, **Hervé Boyer**, conseiller municipal à Golbey (88), **Hubert Sage**, médecin-conseil chef de service de la Sécurité Sociale, président de la section de l'Isère de l'Association des Libres Penseurs de France, **Johannes Robyn**, président de l'Union des Athées, **Sylvie Leroy**, MRC, clinicienne, **Kebir Jbil**, militant laïque, **Paul Landau**, écrivain et chercheur, auteur de "Pour Allah jusqu'à la mort", **Yasmina Oubouzar**, militante kabyle laïque, **Christian Guérin**, syndicaliste laïque Snetaa-EIL, **Laurent Sifferlen**, président de l'Ufal de l'Ouest Grenoblois, **Léon Ouaknine**, ex-directeur général de l'Institut universitaire de gérontologie sociale du Québec, **Pierre Lance**, écrivain, directeur de revue, **Alain Geismar**, républicain, **Jean-Yves Champigneul**, principal de collège (33), **Marie-José Letailleur**, présidente de l'Ufal-Afl de Champ-sur-Marne (77), **Jean Logier**, militant laïque, **Armelle Derooze**, Fédération des Associations Laïques de Roubaix, **Véronique Hervouet**, essayiste **Georges Brousse**, militant Libre Pensée du Gers, **Martine Breteche**, sociologue, membres du lobby européen, **Albert Prous**, militant de la Fédération Anarchiste, **Marie-Neige Sardin**, libraire au Bourget, **Guylain Chevrier**, historien, syndicaliste CGT, **David Dawidowicz**, ancien résistant, rescapé de la Shoah, **Yves Pialot**, retraité de l'Education nationale, militant laïque, **Ahmed Ghlamallah**, citoyen, **Louis Chagnon**, professeur d'Histoire, **Kit Larsen Hughes**, membre du comité de direction du réseau contre les crimes d'honneur, Suède, **Maurice Vidal**, professeur de philosophie, **Alain Avelin**, fonctionnaire de police, **Alain Rubin**, syndicaliste, **Mireille Popelin**, communiste et républicaine, adhérente du Mouvement Pour une Education Populaire (Mpep), **Angèle Garabedian**, présidente de l'Ufal de St Egrève, **Brigitte Bré Bayle**, enseignante, **Gérard Pince**, président fondateur de la Free

World Academy, **Jean-Michel Nivet**, militant laïque et associatif Bourgogne, **Alice Braitberg**, sociologue, **Annie Lecomte-Billard**, institutrice laïque retraitée, **Henri Scaillet**, auteur de "Islam la dangereuse", **Jacqueline Duhem**, agrégée d'Histoire, **Bernard Dick**, médecin gynécologue, **Lucien-Samir Oulahbib**, enseignant chercheur sciences politiques Lyon3, **Véronique Archer**, enseignante à domicile, **Martine d'Hostel**, citoyenne laïque, **Benoît Drouot**, professeur d'histoire-géographie en lycée, **Bruno Nardin**, **Yvan Quintin**, éditeur, **Hélène Vargas**, institutrice retraitée, **Guy Philippe**, agrégé de mathématiques, retraité de l'Education Nationale, **Louis Casalta**, professeur, **Liliane Bienvenu**, retraitée, **Dr J. Petroussenko**, chirurgien des hôpitaux honoraire, membre du "Forum pour la France" et du cercle Nation et République, **Marie-Ange Ferran**, enseignante laïque, **Dominique Cornibert**, retraitée des organismes de Sécurité Sociale, **Emmanuelle Escal**, auteure-compositrice-interprète, **Muriel Fraquet**, militante socialiste et féministe, **Réjane Di Bianca**, militante de gauche, **Michel Thys**, libre-penseur belge, **Daniel Mimaud**, agent SNCF, **Jean Cantel**, libre-penseur, **Jean-Paul Rebours**, membre du Pole de la renaissance communiste, **Philippe et Christine Boutet**, **Claude Courouve**, docteur en philosophie, Roger Foubert, retraité, militant CFDT, **Dominique Gay**, médecin généraliste, **Josselyne Poudevigne**, aide-ménagère, **Joëlle Prost**, retraitée, **Patrizia Tancredi**, fonctionnaire, **Jean Thirion**, officier retraité de l'armée belge, **Evelyne Rochedreux**, retraitée, **Sylvie Beugnet**, directrice d'association et membre de l'Ufal de Lille.

Pour _____ signer _____ :
<http://www.ripostelaique.com/Halte-a-la-burqa-et-au-voile.html>

Stop the burqa and the veil, symbols of women's submission and the Islamist offensive

A petition addressed to the President of the French Republic,
the deputies and senators

Stop the burqa and the veil, symbols of women's submission and
the Islamist offensive

Let us join our voices to put an end to the invasion of public
space

by the Islamic veils and scarves.

We, the instigators of the present petition, welcome the
initiative

taken by Communist deputy André Gérin, that led to a
parliamentary

fact-finding commission on « full veil on the national
territory, »

expected to report at the end of November.

As militants for a law against religious symbols at school in
2004, we

had already asked, in October 2007, for a ban on the burqa and
veil or

scarf at university and for minors.

The time has come to put an end to the political and religious
offensive that seeks to impose its presence, more and more
visibly, to

the whole of French society, and therein find legitimacy. Its
leaders

demand, every day, step by step, « reasonable accommodations »
and

overtly campaign for religious law (shariah) to be
substituted, for

Muslims, to the laws of the Republic. This offensive also
occurs in

many European countries.

To yield would be an insult to the courage and refusal of the veil,

symbol of their mothers' submission, by the majority of our fellow

citizens come from across the Mediterranean, who know its destructive

effects, in a mixed social life.

The law must give its limits to the Islamic scarf or veil, full or not

the symbolic meaning is the same, and is incompatible with the values

of equality and secularity, the fundamentals of the Republican public

order in France.

European jurisprudence upholds France

In its rulings, the European Court for Human Rights (ECHR) upheld all

states involved in complaints resulting from banning the Islamic veil.

The reasons given are based on the defense of public order, and

recognize that ostensible religious signs in public space do not

respect the opinions and freedoms of others.

Why a new law?

Twenty years ago the first "veil case" arose in a public school in

Creil. It took a decade of exhausting discussions with schoolgirls,

whether militant or manipulated, before it became clear -that only a

law could put an end to these repeated provocations.

Today we can but record the proliferation of Islamic scarves and veils

in the public space:

- A multiplication in many French cities of full veils, a

dress that shocked the opinion when it was worn in Afghanistan, meaning that a woman could only appear in the public space as a shadow.

– A spectacular progression of the number of veils or headscarves in our country. Even young girls take to wearing it more and more frequently.

It is authorized in public universities, and in private schools.

– A multiplication of “veil cases” in the professional or leisure domains. Health care places, firm managers, bed-and-breakfast owners

(in the case of Fanny Truchelut), driving schools, gymnasiums, more

and more frequently face provocations. They are sometimes prosecuted

on behalf of Islamist associations, often supported by the MRAP, LHR and HALDE.

– Female candidates run for elections and, as in Echirolles, make a

point to impose the veil during their mandate. Shall we soon see, as

in Belgium, veiled representatives of the Republic?

– This summer in a Seine-et-Marne swimming pool a new form of provocation appeared with the “burkini”; a complaint was lodged

against the manager who asked the activist to leave the premises.

A sexist and racist mark

The first hearings of feminist organisations by the parliamentary

commission, on July 15 th 2009, emphasised that the message conveyed

by the veil is totally opposed to gender equality and also is

a form
of rejection of a shared way of life by masking the face, the
head or
the hands; it means a ban on loving or marrying the person of
one's
choice, whatever their gender, religion or origins. Wearing
the veil
signifies: "I am not like you and I don't want to be like
you."

Will this be an unenforceable law?

Unlike it is sometime thought, the choice of clothing is not a
legally

protected freedom. For instance, the notion of suitable
appearance has

already been ruled in our country: "bermuda" ruling at work,
ban

against bare chests or bathing suits in towns or resorts.

Solidarity is a duty, here and elsewhere>

Our fellow citizens, particularly those from countries where
religion

dictates its laws, need the Republic, need secularity and
egalitarian

principles to escape the religious fundamentalists who want to
imprison them in a communitaristic logic.

While women in many countries are resisting the veil, it is
time to

put an end, on our territory, to that symbol of submission.

Send a clear signal to the parliamentary commission

Lacordaire wrote in the 19th century: "Regarding the powerful
and the

weak, freedom oppresses and law emancipates."

We set up this petition to encourage our elected
representatives to

take the full measure of this serious situation, and legislate
accordingly.

Anne Zelensky, president of the League of Women's Rights

Annie Sugier, president of the League of International Women's

Right

Pierre Cassen, founder of Riposte Laïque

To sign up the petition go to the bottom of this page

<http://www.ripostelaique.com/Halte-a-la-burqa-et-au-voile.html>

and fill up the following form: Nom (family name) ; Prénom (first name) ; Statut (status or occupation+country), Votre adresse email (your email necessary to confirm your signature), Valider (send)

You may use this text as you like as long as you indicate its origin:

Riposte Laïque.

Le PS à La Rochelle : des primaires pour en finir avec le peuple et une gauche authentique

Dernier grand événement dans l'ordre des grenouillages préélectoraux dans la perspective des présidentielles de 2012, la décision des socialistes sous la houlette de Martine Aubry, Ségolène et de Laurent Fabius, de primaires pour les prochaines élections présidentielles, avec une ambition, celle d'un candidat unique de la gauche... Ils se sont retrouvés pour en parler à La Rochelle pour leur université d'été.

Une décomposition du PS qui contamine la politique

Le PS entendait, à la fin de cette université d'été, donner une image d'un parti parlant d'une seule voix pour tenter

d'induire l'impression qu'il y a bien un pilote dans l'avion qui, aujourd'hui aux yeux de la politique française, passe pour être en chute libre !, Mais au fait, d'une seule voix pour quoi faire ?

Ceux qui ont tant critiqué la présidentialisation à outrance du régime version Sarkozy, la personnalisation du pouvoir, mettent la question du candidat avant toutes les autres à travers des débats centrés sur la question de primaires à gauche, et spécialement avant celle du projet, faisant d'abord de cette élection une question de personne, comme souvent au PS. Il faut dire que de projet, ils n'en ont pas et surtout pas un, de gauche ! Ceci explique cela !

Ce dont il s'agit, c'est de figer encore un peu plus la vie politique française dans une bipolarisation qui tue la démocratie, la sclérose et empêche toute recomposition, tout renouvellement, toute ouverture qui viendrait perturber le jeu électoral et son pré carré réservé au PS. L'initiation de primaires désignant un candidat unique de la gauche nécessairement PS, c'est contribuer à réduire toute possibilité pour le peuple de se faire réellement entendre à enfermer la politique dans un choix entre une droite et une gauche libérales, partageant la même pensée unique, le même projet d'Europe fédérale autour duquel l'essentiel de la politique française se structure aujourd'hui.